Mis en ligne le 7 décembre 2022,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20221206-9-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-12-2022
Publication le : 06-12-2022

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 1er décembre 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 25 novembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le premier décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Cédric AUGIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Roberto PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Anne DROGO donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Jean-François RIMET-MEILLE donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Dolores ADAMSKI.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-5.5-184

Convention d'accompagnement avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Isère

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 6 octobre 2022, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention d'accompagnement avec le CAUE de l'Isère pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire dédiée à la requalification de la place Docteur Valois.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier cette convention et de faire évoluer la mission confiée au CAUE de l'Isère sur une mission d'accompagnement dans le recrutement de prestataires pour la réalisation d'études menées dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20221206-9-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-12-2022

Publication le : 06-12-2022

Aussi,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention avec le CAUE de l'Isère pour une mission d'accompagnement dans le recrutement de prestataires pour la réalisation d'études menées dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 5 décembre 2022
Le Maire

